

Découverte et respect des oiseaux de mer

Le kayak de mer concilie sport, balade et découverte de la nature. Cependant, quelques consignes sont à respecter pour préserver les oiseaux de mer qui nichent un peu partout sur le littoral.



LES OISEAUX MARINS SONT FRAGILES

Ils subissent déjà de nombreuses menaces :

- les pollutions pétrolières (déballastages en pleine mer, marées noires)
- les filets de pêches
- les prédateurs introduits : vison d'Amérique et rats
- la chasse

Mais, le dérangement par l'homme sur les sites de reproduction et les haltes migratoires peut s'avérer la principale menace pour de nombreuses espèces, car :

- ils nichent en terre, ce qui les rend vulnérables, malgré leur discrétion et leur camouflage,
- Ils ont besoin de repos et des dérangements perpétuels provoquent leur affaiblissement par difficulté à se nourrir et par dépenses d'énergie excessives provoquées à chaque envol.

KAYAK & NATURE

UNE IDÉE REÇUE : UN KAYAK DÉRANGE MOINS QU'UN BATEAU À MOTEUR

- ➔ **C'est faux. Un kayak peut déranger plus que n'importe quel autre bateau, même à moteur.**

Car les oiseaux craignent l'imprévisible qui représente le danger. En effet, les apparitions sans crier gare sont le mode opératoire de leurs prédateurs naturels. Alors qu'un bateau à moteur est perçu ou visible de loin (à condition qu'il soit peu rapide) par les oiseaux nicheurs ou au repos sur leur rocher, un kayak silencieux, bas sur l'eau et se faufilant le long du rivage ne sera repéré qu'au dernier moment. L'effet de surprise peut les amener à décoller et à prendre des risques vis-à-vis de leurs couvées ou poussins, qui seront exposés au soleil ou aux prédateurs (goélands). Le mouvement des pagales peut accentuer le sentiment de danger car un objet animé est plus dangereux qu'un objet inanimé pour les oiseaux.

COMMENT AGIR ?

- ➔ **Respecter la réglementation**

De nombreuses colonies d'oiseaux de mer sont protégées. Elles sont signalées sur les cartes marines. Sur place, des panneaux ou des bouées indiquent l'existence d'une réserve. En général les périodes de restriction de débarquement, voire d'approche en cas de balisage maritime, s'étalent du 15 mars au 31 août.

- ➔ **Ne pas faire de mouvements brusques**

L'approche de la vie sauvage fait partie des plaisirs du kayak. Pour votre bonheur et la tranquillité des oiseaux, approchez lentement sans mouvement et pensez aussi à repartir de la même façon. Attention, plus votre groupe sera nombreux, plus vous aurez de risques d'effrayer.

- ➔ **En présence d'oiseaux nicheurs**

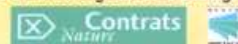
Les oiseaux nicheurs alarment bruyamment et ostensiblement : cris prolongés et piqués, manœuvres de diversion (aile cassée) ou adultes avec nourriture dans le bec. Il est alors préférable de discrètement s'éloigner et de choisir un autre secteur pour débarquer.

Ce dépliant a été réalisé par :



Bretagne Vivante - SEPMB
186 rue Anatole France
BP 33121 - 29231 Brest cedex 3
Tél. 02 98 49 07 18
Courriel : bretagne-vivante@bretagne-vivante.asso.fr
www.bretagne-vivante.asso.fr

Avec le soutien de : **Conseil régional de Bretagne**



Plasmor
constructeur de kayaks et de bateaux
St-Léonard Nord - 56450 Theix - Vannes
Tél. 02 97 47 36 37
Courriel : kayak@plasmor.fr
www.plasmor.fr
Ouvert du mardi au samedi de 10h00 à 12h00
et de 14h00 à 19h00